

Baccalauréat en éducation
Enseignement en adaptation scolaire



**STAGE D'INTÉGRATION À LA VIE PROFESSIONNELLE
AU PRIMAIRE OU AU SECONDAIRE**

EDU 4103 – EDU 4310- 9 crédits

Guide du stage 2024-2025

À l'intention des stagiaires, des enseignantes ou enseignants ou
enseignants associés (EA) et des superviseurs ou superviseuses (SUP)

Université 
de Montréal
et du monde.

Faculté des sciences de l'éducation
Centre de formation initiale des maîtres
C.P. 6128, Succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7



Stagiaire : _____

Courriel : _____

Enseignante associée ou enseignant associé: _____

Courriel : _____

SUP : _____

Courriel : _____

Par respect pour l'environnement, nous encourageons l'utilisation du guide de stage en format numérique. Veuillez envoyer le document à votre enseignante associée ou enseignant associé par courriel.

EDU4103/4310

L'équipe d'encadrement des stages

Annick Lépine
Responsable des stages
a.lepine@umontreal.ca

Fatma Bourayou
Technicienne responsable du placement
fatma.bourayou@umontreal.ca

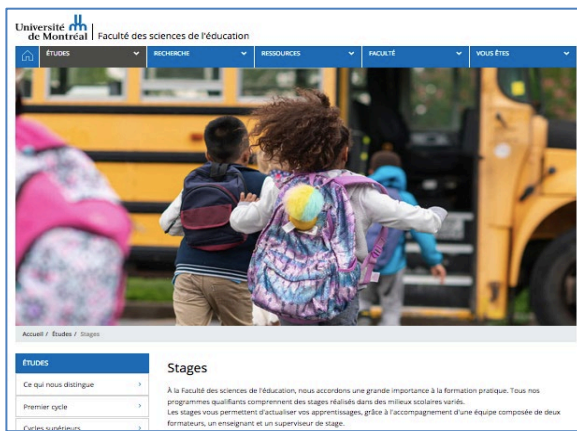
Guide mis à jour par
Annick Lépine

En collaboration avec
L'équipe des stages du CFIM

L'utilisation du sigle EA pour enseignante associée ou enseignant associé et de l'abréviation SUP pour désigner la ou le superviseur permet d'alléger le texte et nous sert aussi dans nos communications relatives à la formation.

RESSOURCES NUMÉRIQUES

SITE DES STAGES DE LA FACULTÉ



La page des stages, accessible sur le site de la Faculté des sciences de l'éducation comprend les renseignements et les documents utiles à l'enseignante associée ou l'enseignant associé, dont les guides de stages, les calendriers, les grilles d'évaluation et les coordonnées des responsables de stages des différents programmes.

<https://fse.umontreal.ca/etudes/stages/>

RESSOURCES POUR LES ENSEIGNANTS ASSOCIÉS



La page Studium FC est destinée aux enseignantes ou enseignants associés qui souhaitent accéder à de l'information supplémentaire au sujet de leur rôle. Ils y trouveront plusieurs ressources sur l'accompagnement de stagiaires. C'est aussi sur cette plateforme que se donne la formation à distance des enseignantes ou enseignants associés offerte à l'université de Montréal.

<https://studiumfc.umontreal.ca/course/view.php?id=61651>

Pour accéder à cette page, il est nécessaire de se créer un compte Studium en consultant le procédurier. https://fse.umontreal.ca/fileadmin/fse/documents/pdf/stages/Inscription_Page_Studium_FC_EA.pdf

RESSOURCES POUR LES STAGIAIRES ET LES SUPERVISEURS

Studium est l'interface web destinée aux stagiaires et aux superviseurs ou superviseuses. Elle comprend toute la documentation relative au stage. <https://studium.umontreal.ca/>



TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU STAGE	6
Cheminement, THÈMES ANNUELS ET TRAJECTOIRES DE DÉVELOPPEMENT	7
Formule et modalités du stage	10
Calendriers du stage	13
Règlements à l'intention des stagiaires	15
Accompagnement professionnel	17
LES SÉANCES DE SUPERVISION	20
TREIZE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	21
<u>ANNEXES:</u>	
Entente de stage entre l'enseignante associée ou enseignant associé et la ou le stagiaire	23
Modalités pour l'accueil et les premiers jours de stage	25
Appréciation mi-stage	26
Outil d'observation et de rétroaction	27
AGIR DE FAÇON ÉTHIQUE ET RESPONSABLE	28

PRÉSENTATION DU STAGE

Le stage EDU 4103/4310 fait suite à trois stages répartis sur les trois premières années du baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire. De ces expériences pratiques, il nous apparaît important de mettre en évidence le fait que les deux premiers stages étaient d'une durée de 18 jours, incluant de trois à huit jours de prise en charge complète, et que le troisième, d'une durée de 32 jours, incluait un minimum de 22 jours de prise en charge complète. Le stage EDU 4103/4310 s'avère donc être un réel défi pour les stagiaires, puisqu'il comprend un total de 50 jours, incluant une prise en charge complète qui débute dès la deuxième semaine du stage*.

Ce stage porte bien le titre d'intégration à la profession, puisque sa réussite s'accompagne de l'octroi du brevet d'enseignement. Cette reconnaissance implique que les stagiaires soient responsables de leur formation en identifiant clairement leurs défis et leurs besoins d'accompagnement durant cette dernière étape de formation initiale. Il est attendu que toutes les personnes qui agissent auprès d'eux (EA et SUP) différencient les interventions en fonction des besoins individuels de formation et s'assurent que les compétences professionnelles prescrites par le ministère de l'Éducation (2020) soient suffisamment développées pour permettre l'insertion dans les milieux scolaires immédiatement après le stage.

Lors de ce stage, les stagiaires vont devoir utiliser les différents savoirs liés aux 13 compétences, vont planifier et piloter des situations d'enseignement et d'apprentissage, mettront en pratique leur connaissance et leur habileté à gérer un groupe d'élèves HDAA. Tout au long du stage intensif, les stagiaires vont continuer à prendre en considération les besoins des élèves tant au niveau de l'adaptation des apprentissages qu'au niveau de la planification et de l'évaluation. En effet, ce dernier stage met l'accent sur les différentes possibilités d'évaluer les élèves HDAA. Ce stage se déroulera à l'intérieur d'un modèle de service pour EHDAA (classes spéciales, classes ressources, dénombrement flottant et milieux particuliers).

Malgré les nombreuses activités prises en charge par les stagiaires, le rôle des enseignantes ou enseignants associés est primordial. D'abord modèles, plus présents dans les trois premiers stages, ils passent au rôle d'accompagnateurs dans le but de soutenir le développement de l'identité professionnelle de leurs stagiaires. Ces derniers doivent, de leur côté, faire preuve d'autonomie, de créativité, d'ouverture et de professionnalisme dans tout ce qu'ils entreprennent afin de terminer ce stage avec une image claire de ce qu'ils sont et de ce qu'ils auront à peaufiner à la suite du stage. Nous souhaitons à chacun de vivre une expérience des plus enrichissantes.

CHEMINEMENT, THÈMES ANNUELS ET TRAJECTOIRES DE DÉVELOPPEMENT

En cohérence avec le [Référentiel de compétences](#), nos baccalauréats en enseignement **visent à former des personnes enseignantes débutantes**. Bien que la formation initiale contribue principalement à la maîtrise des compétences du champ 1 : le travail fait avec et pour les élèves, elle soutient le développement graduel de l'ensemble des compétences selon des niveaux d'acquisition variables, au cours des quatre années de formation.

Afin d'assurer une compréhension commune et une cohérence entre les cours et les stages d'une année et du programme, chacune des années de nos baccalauréats en enseignement est organisée autour d'un thème annuel dans lequel s'inscrivent quatre trajectoires de développement : cognitive, participative, sociale et identitaire.

Thèmes annuels			
AN 1	AN 2	AN 3	AN 4
Explorer le rôle de la personne enseignante en adaptation scolaire dans le contexte scolaire québécois	S'initier aux pratiques enseignantes en adaptation scolaire	Intervenir et réguler sa pratique enseignante en adaptation scolaire	Endosser le rôle de la personne enseignante en adaptation scolaire

Trajectoires de développement			
AN 1	AN 2	AN 3	AN 4
Trajectoire cognitive			
Connaitre/Comprendre	Appliquer/Analyser	Agir/Évaluer	Créer/Contribuer
Trajectoire participative			
Familiarisation	Initiation	Intervention	Contribution
Trajectoire sociale			
Centrée sur la pratique de la personne enseignante dans la classe, l'école et la communauté	Centrée sur la pratique de la personne enseignante dans la classe	Centrée sur la pratique du stagiaire dans la classe	Centrée sur la pratique du stagiaire dans la classe, l'école et la communauté
Trajectoire identitaire			
Aspirante enseignante Aspirant enseignant	Apprentie enseignante Apprenti enseignant	Enseignante accompagnée Enseignant accompagné	Enseignante débutante Enseignant débutant

Liens avec cours et stages précédents

Ce stage d'intégration à la vie professionnelle s'appuie sur toutes les connaissances du milieu scolaire en adaptation scolaire développées lors des trois derniers stages de même que sur les apprentissages réalisés dans les différents cours suivis depuis l'entrée dans le programme, tant en ce qui a trait aux savoirs relatifs à la discipline à enseigner qu'aux savoirs relatifs à l'enseignement en adaptation scolaire. De façon plus précise, les stagiaires pourront se référer, lors de leur stage, à ce qu'ils ont appris dans les cours suivants : PPA4300 - *Atelier d'innovation en adaptation scolaire*, ETA4111 - *Recherche et pratique en enseignement*, DID3280 - *Nombres rationnels en adaptation scolaire au primaire*, DID4252 – *Didactique du français élèves allophones*, DID3309 – *Didactique de l'éthique et de la culture religieuse*

B.Ed. 1 ^{re} année	B.Ed. 2 ^e année
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fondements de la didactique des mathématiques ▪ Notions de maths pour adaptation scolaire ▪ Grammaire pour futurs enseignants ▪ Français écrit pour futurs enseignants 1 ▪ Histoire et philosophie de l'éducation ▪ Les écrits sur les pratiques d'enseignement ▪ Élèves HDAA et modèles de service ▪ Laboratoire d'initiation à l'enseignement en adaptation scolaire ▪ Français écrit pour futurs enseignants 2 ▪ Didactique du français au BEAS 1 ▪ Système éducatif et profession enseignante ▪ Gestion de classe et adaptation scolaire ▪ Développement et adaptation ▪ Stage 1 d'initiation à l'enseignement en adaptation scolaire ▪ Laboratoire d'initiation à l'enseignement en adaptation scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Oral ▪ Didactique de la géométrie en adaptation scolaire ▪ Didactique du français au BEAS 2 ▪ TIC et adaptation scolaire ▪ Apprentissage et ad. scolaire ▪ Diversité sociale et ethnoculturelle au primaire ▪ Enjeux actuels de l'évaluation des apprentissages ▪ École et environnement social ▪ La régulation des apprentissages et le jugement ▪ Microenseignement au BEAS ▪ Modèles d'enseignement en adaptation scolaire ▪ Élèves en difficulté du comportement ▪ Stage 2 en adaptation scolaire ▪ Laboratoire d'initiation au choix de l'ordre d'enseignement en AS
B.Ed. 3 ^e année	B.Ed. 4 ^e année
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Orientation primaire : ▪ Sciences humaines et adaptation scolaire au primaire ▪ Coopération école-famille, plan d'intervention <ul style="list-style-type: none"> ▪ Élèves qui ont des incapacités intellectuelles ▪ Stage 3 en adaptation scolaire au primaire ▪ Didactique de l'arithmétique en adaptation scolaire ▪ Didactique en adaptation scolaire au primaire : sciences ▪ Didactique du français – BEAS 3 au primaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Orientation primaire : ▪ Didactique nombres rationnels, adaptation scolaire primaire ▪ Didactique du français élèves allophones (primaire) ▪ Didactique des arts plastiques au primaire au BEAS ▪ Recherche et pratique enseignante ▪ Pré-projet des finissants ▪ Incapacités et pratiques d'intégration OU ▪ PPA4407 Élèves en difficulté grave du comportement

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Instruments pour l'évaluation en adaptation scolaire ▪ Élèves en difficulté d'apprentissage au primaire ▪ Laboratoire d'initiation à l'enseignement et à la gestion de classe en AS ▪ Orientation secondaire : ▪ Sciences humaines et adaptation scolaire au secondaire ▪ Didactique du français – BEAS 3 au secondaire ▪ Coopération école-famille, plan d'intervention ▪ Élèves qui ont des incapacités intellectuelles ▪ Stage 3 en adaptation scolaire au secondaire ▪ Didactique des nombres rationnels en adaptation scolaire au secondaire ▪ Didactique en adaptation scolaire au secondaire : sciences ▪ Instruments pour l'évaluation en adaptation scolaire ▪ Élèves en difficulté d'apprentissage au secondaire ▪ École et adolescents en difficulté ▪ Laboratoire d'initiation à l'enseignement et à la gestion de classe en AS 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DID3309 Didactique de l'éthique et de la culture religieuse ▪ Stage 4 en adaptation scolaire au primaire ▪ Laboratoire d'initiation à l'insertion professionnelle et aux clientèles spécifiques ▪ Orientation secondaire: ▪ Didactique de l'algèbre en adaptation scolaire ▪ Didactique du français élèves allophones (secondaire) ▪ Didactique des arts plastiques au secondaire au BEAS ▪ Recherche et pratique enseignante ▪ Pré-projet des finissants ▪ L'adulte en difficulté d'apprentissage ▪ Stage 4 en adaptation scolaire au secondaire ▪ Laboratoire d'initiation à l'insertion professionnelle et aux clientèles spécifiques
--	--

Lien vers la page StudiUM des plans de cours : <https://studium.umontreal.ca/mod/folder/view.php?id=634287>

Formule et modalités du stage

JOURNÉE D'ACCUEIL

Deux demi-journées ou une journée complète durant les semaines de la rentrée minimum (ou au moins une réalisée avant le premier séminaire et idéalement lors de la rentrée des élèves en août, (si placement durant l'été)). Consignes sur StudiUM) :

La ou le stagiaire prend contact avec le milieu d'accueil. Il vérifie si ses attentes sont conciliables avec celles de l'EA et commence à discuter avec elle ou lui de l'entente de stage (en annexe du guide et sur StudiUM).

STAGE

EDU 4103-4310 - H25: 50 jours de stage répartis de la façon suivante :

- **2 jours** à l'automne, en présence des élèves.
- **48 jours** entre la fin janvier et la mi avril, dont un **minimum de 44** en présence des élèves.

EDU 4103-4310 - X - A24 (cheminement adapté) : 50 jours à l'automne, dont un minimum de 46 en présence des élèves.

SÉMINAIRES

EDU 4103-4310 - H25: Cinq séminaires obligatoires à l'hiver.

EDU 4103-4310 - X - A24 (cheminement adapté): Cinq séminaires obligatoires à l'automne.

INTÉGRATION, PRISE EN CHARGE PROGRESSIVE ET RETRAIT GRADUEL

Ces activités se déroulent durant **14 à 16 jours non consécutifs** qui sont répartis au début et à la fin du stage.

Les journées d'intégration comprennent:

L'observation participative

- Fonctionnement du groupe
- Caractéristiques des élèves et portrait de classe
- Approches et stratégies pédagogiques privilégiées
- Modèles de gestion de classe

L'assistanat et le soutien aux élèves

- Collaboration à différentes tâches de l'EA
- Surveillance des élèves
- Préparation de matériel, correction, aide aux élèves, etc.

Les interactions avec les membres de l'équipe-école

- Échanges avec le personnel enseignant et non enseignant
- Participation à des activités parascolaires, à des réunions de l'équipe pédagogique ou à des comités
- Rencontres de parents (les rencontres en soirée font partie de la tâche et ne remplacent pas des jours de stage.)

La prise en charge progressive comprend :

- Participation à une des journées pédagogiques de la rentrée, selon la date du placement
- Participation à une journée d'activité de la rentrée, selon la date du placement
- Animation d'une activité de présentation

- Présence à la rencontre d'accueil des parents en début d'année (si possible selon le moment du placement)
- Discussion avec l'EA au sujet de la première communication aux parents*
- Participation au rencontre de bulletins de 2^e étape, le cas échéant
- Consultation et participation aux plans d'intervention, s'il y a lieu
- Participation aux réunions de l'équipe-cycle ou de l'équipe-école
- Création d'un lien significatif avec les élèves

Durant la période de prise en charge progressive : **planification et animation quotidienne de plusieurs activités**.**

Retrait graduel :

À la fin du stage, remettre graduellement la responsabilité de la classe à l'EA afin de faciliter la transition. Pour EDU 4103-4310-X, la première communication aux parents est préparée par la ou le stagiaire sous la supervision de l'EA.

PRISE EN CHARGE COMPLÈTE

34 à 36 jours complets et consécutifs commençant dans la 2^e semaine du stage intensif. La prise en charge complète et autonome de la classe s'effectue à partir d'un **outil de planification élaboré rigoureusement**** (exemples sur StudiUM). L'évaluation des élèves est faite par la ou le stagiaire et **supervisée par l'EA.**

L'autonomie réfère à la capacité de prendre des initiatives, de définir les actions à entreprendre, de prendre des décisions en assumant leurs conséquences et de démontrer une maturité professionnelle en cherchant l'aide nécessaire pour progresser. Il est attendu de la ou du stagiaire de démontrer une maîtrise suffisante des compétences attendues, d'être capable de préciser ses besoins et de manifester un désir de se développer. Dans ce contexte, la ou la ou le stagiaire enseigne seul, mais l'EA demeure disponible et attentif ou attentive à l'évolution de la situation en supervisant la planification, en guidant, soutenant et en revenant régulièrement en classe pour l'observer. Des moments quotidiens d'échanges sont prévus pour aider la ou le stagiaire à progresser (voir la section accompagnement professionnel de ce guide).

**** Les canevas de planification sommaire et détaillée sont présentés à l'EA 48 heures ouvrables avant le pilotage des activités, pour ajustements et approbation.**

SÉANCES DE SUPERVISION

Ces séances ont lieu durant les **semaines 3 ou 4, puis 9 ou 10 du stage intensif** (précisions sur StudiUM).

Chaque séance de supervision comprend :

- Observation d'une période complète d'animation d'une activité d'apprentissage dynamique, originale et créée par la ou le stagiaire.
- Rencontre de rétroaction individuelle et ajustement des plans d'action.
- Rencontre individuelle avec les EA ; échange au sujet de la ou du stagiaire.

L'évaluation tient compte du contexte de la classe et de la prise en charge effectuée au moment des séances de supervision. Au besoin, d'autres mesures peuvent être mises en place pour soutenir la ou le stagiaire, en concertation avec la ou le superviseur et, le cas échéant, avec la responsable des stages et la direction d'école.

TRAVAUX ET DOCUMENTS À REMETTRE

L'échéancier, les consignes ainsi que les gabarits des travaux et documents à remettre sont disponibles sur la page StudiUM du stage.

CALENDRIERS DU STAGE

EDU 4103X/4310X - B. Ed. 4 Adaptation scolaire
A 2024

Juillet							Août							Septembre						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6					1	2	3	1	2	3	4	5	6	7
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28
28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	31	29	30					

Octobre							Novembre							Décembre						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5						1	2	1	2	3	4	5	6	7
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30	29	30	31				

Fête du travail : 2 septembre

Journée nationale de la vérité
et de la réconciliation : 27 septembre

Action de grâce : 14 octobre

Semaine d'activités libres : du 16 au 20 octobre

EDU 4103X - 9 cr.
EDU 4310X - 9 cr.
2 demi-journées d'accueil dans le milieu avant 1^{er} séminaire
50 jours du 24 septembre au 4 décembre



5 séminaires :
le 18 septembre de 12h30 à 15h30
le 10 octobre de 16h à 19h
le 6 novembre de 16h à 19h
le 22 novembre de 16h à 19h
le 4 décembre 16h à 19h



Dépôt du bilan réflexif: au plus tard
le 9 décembre



EDU 4103/4310 - B. Ed. 4 Adaptation scolaire

H 2025

JANVIER							FÉVRIER							MARS						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4						1							1	
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	2	3	4	5	6	7	8
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	9	10	11	12	13	14	15
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	16	17	18	19	20	21	22
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28		23	24	25	26	27	28	29

AVRIL							MAI							JUIN						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
30	31	1	2	3	4	5					1	2	3	1	2	3	4	5	6	7
6	7	8	9	10	11	12	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14
13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21
20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28
27	28	29	30				25	26	27	28	29	30	31							

Cours : du 8 au 24 janvier


Semaine d'activités libres : selon le calendrier de votre milieu scolaire

Congé de Pâques : 18 au 21 avril


Colloque des finissants : À déterminer


EDU 4103 - 9 cr.
EDU 4310 - 9 cr.

2 demi-journées d'accueil dans le milieu

2 jours de stage avant le 20 janvier + 48 jours de stage entre le 30 janvier au 14 avril 

5 séminaires :

20 janvier 16h-19h
12 février 16h-19h 
11 mars 16h-19h
1e avril 16h-19h
14 avril 16h-19h

Dépôt du bilan réflexif : au plus tard le 17 avril 

RÈGLEMENTS À L'INTENTION DES STAGIAIRES

1. EN CONTEXTE SCOLAIRE

- 1.1. Les stagiaires deviennent membres à part entière de l'établissement et doivent respecter l'horaire de l'école. En cas de retard exceptionnel, ils doivent aviser l'EA, le secrétariat et la ou le SUP.
- 1.2. Ils doivent, en tout temps, respecter le règlement de l'école et agir de manière éthique et responsable: code vestimentaire, confidentialité, attitude et langage professionnels, respect des conventions au regard des outils électroniques et des médias sociaux, etc.
- 1.3. Les stagiaires doivent effectuer le nombre de jours prévus au calendrier selon la formule du stage ([Loi 14](#))¹.
 - 1.3.1. Toute absence, même justifiée, peut avoir pour effet de compromettre l'acquisition des connaissances requises pour l'atteinte des objectifs du stage.
 - 1.3.2. Toute demande d'absence devra être accompagnée d'une justification écrite envoyée à la ou au SUP, et à la responsable des stages dans les meilleurs délais.
 - 1.3.3. Selon les circonstances, et après évaluation des éléments propres à chaque situation, le prolongement du stage pourrait être requis afin de permettre le respect des exigences. Par ailleurs, le report du stage pourrait être requis si le prolongement n'est pas indiqué, ou impossible.
- 1.4. En 3e et 4e année, les stagiaires peuvent surveiller seuls dans la cour, lorsque le règlement du milieu scolaire le permet. À ce sujet, ils doivent s'informer auprès de la direction d'école.
- 1.5. Étant donné que l'entente provinciale signée par les milieux scolaires, la CSQ et la FAE stipule qu'une ou un stagiaire ne peut être appelé à faire de la suppléance (réf. Annexe LVIII du comité patronal de négociation), la suppléance est interdite durant le stage. Pour toute question à ce sujet, la direction d'école est invitée à s'informer auprès du responsable de stages de son milieu scolaire.
- 1.6. Comme reconnu par la Cour Suprême du Canada, une ou un stagiaire en enseignement, comme tout enseignant-e, doit être un modèle pour les élèves en tout temps. Ce rôle lié au statut de stagiaire peut demander de reconsidérer les façons de faire et peut-être même de modifier quelques habitudes (voir le guide *Agir de façon éthique et responsable en stage*, en annexe du guide).

2. EN CONTEXTE UNIVERSITAIRE

- 2.1. Les stagiaires doivent respecter le règlement sur le placement en stage envoyé lors de l'inscription et disponible sur la page StudiUM du stage.
- 2.2. La présence à la durée complète des séminaires prévus au calendrier est **obligatoire**.
 - 2.2.1. Aucune absence ne sera autorisée sans motif valable. Le cas échéant, un avis d'absence devra être envoyé sans délai à la ou au SUP, et à la responsable des stages. Une justification écrite devra suivre dans les meilleurs délais.
 - 2.2.2. Si une absence à un séminaire est justifiée, la ou le SUP et la responsable des stages détermineront les modalités de reprise.
 - 2.2.3. Si une absence à un séminaire a lieu sans motif valable, la ou le SUP et la responsable des stages détermineront les conséquences reliées à ce manquement.

¹ Assemblée nationale du Québec (2022). Projet de loi no 14 (2022, chapitre 2). Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail. Gouvernement du Québec.

- 2.3. Par mesure de sécurité, tout stagiaire ayant une blessure ou une limitation, physique ou psychologique, doit le déclarer à la responsable des stages, et ce, avant la tenue de celui-ci. Une attestation médicale pourrait être exigée pour permettre la réalisation du stage. Les mêmes exigences sont en vigueur dans le cas d'une grossesse.
- 2.4. Les stagiaires doivent remettre tous les travaux exigés **dans un français correct et aux dates fixées.**

ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

Ce stage vise l'autonomie de la pratique professionnelle, c'est-à-dire la capacité pour la ou le stagiaire de prendre en charge les tâches de l'enseignante ou enseignant² tout en assumant la responsabilité de sa formation. La ou le stagiaire est donc le premier responsable de sa formation.

L'enseignante associée ou enseignant associé et la ou le superviseur sont coformateurs. Ils permettent le dialogue entre le milieu professionnel et l'université, contribuant ainsi à l'atteinte des apprentissages par la ou le stagiaire même qu'à son intégration au milieu professionnel. Les formateurs soutiennent le stagiaire, le guident dans ses expériences et répondent aux besoins ponctuels qu'il identifie. La coformation souhaitée entre EA et SUP prend la forme de rencontres d'information, d'échanges réguliers, et de travail conjoint en vue d'une formation et d'une évaluation cohérentes des stagiaires.

RÔLE DE L'ENSEIGNANTE OU DE L'ENSEIGNANT ASSOCIÉ

- **Être présent à l'école pour toute la durée du calendrier de stage.**
- Établir un premier contact avec la ou le SUP avant le début du stage.
- Participer à une **rencontre de concertation** collective ou individuelle avec la ou le SUP avant la période intensive du stage.
- **Accueillir la ou le stagiaire et faciliter son intégration dans l'école** (classe, équipe-cycle, équipe-école) et dans les activités complémentaires à l'enseignement telles que les journées pédagogiques, les rencontres de parents, les réunions et les ateliers de formation.
- Définir, avec la ou le stagiaire, les conditions du stage et de la prise en charge.
- **Soutenir et assurer un suivi de la planification** (canevas disponibles sur StudiUM pour les stagiaires) :
 - Accompagner la ou le stagiaire dans sa planification à long terme et superviser ses planifications quotidiennes sommaires et détaillées : le questionner ou attirer son attention sur l'impact possible de tel choix d'activité ou de mode de fonctionnement de la classe.
 - Commenter ou annoter les canevas de planification sommaire et détaillée que la ou le stagiaire lui présente **48h avant le pilotage des activités**
- **Observer la ou le stagiaire, au moins trois heures par semaine**, et donner des **rétroactions de façon régulière**, notamment par les rencontres quotidiennes, les suivis hebdomadaires, l'autoévaluation et les plans d'action, le cas échéant.
- **Travailler de concert avec la ou le SUP** en assurant un suivi régulier des progrès du stagiaire.
- **Participer activement à la rencontre avec la ou le SUP** lors de ses visites à l'école.
- Remplir une grille d'appréciation du développement des compétences professionnelles de la ou du stagiaire, à la fin du stage.
- Au besoin, participer à un comité ad hoc dans les cas estimés litigieux ou difficiles.

Plusieurs ressources visant à soutenir les tâches d'accompagnement sont disponibles **sur la page StudiUMfc des EA** (<https://studiumfc.umontreal.ca/course/view.php?id=61651>).

² Dans l'aménagement de la tâche, l'enseignant peut décider de se réserver la possibilité de faire des interventions ponctuelles dans les groupes, ou d'utiliser une autre façon de maintenir un contact régulier avec ses élèves.

LA RENCONTRE DE CONCERTATION

Essentielles, les rencontres de concertation permettent de mieux comprendre les objectifs du stage et de se concerter afin de soutenir la ou le stagiaire dans le développement de ses compétences professionnelles.

Cette coformation **prend forme lors de la rencontre de concertation et se poursuit tout au long du stage**. Cette première rencontre d'information et d'échanges, initiée par la ou le superviseur, regroupe plus ou moins cinq enseignantes ou enseignants associés d'un territoire donné et a lieu au cours des deux semaines précédant le début de stage intensif.

Elle peut se faire de façon virtuelle ou via téléphone.

Cette activité vise à :

- Clarifier les rôles respectifs du SUP et de l'EA, et harmoniser les actions auprès du ou de la stagiaire;
- Répondre aux questions spécifiques reliées au stage, aux attentes, aux objectifs;
- Connaître les attentes et valider les perceptions mutuelles;
- Se concerter en vue de travailler en partenariat.

RÔLE DU SUPERVISEUR·E

- **Être disponible pour la ou le stagiaire et l'enseignante associée ou enseignant associé pour toute la durée du stage.**
- Établir un premier contact avec l'EA avant le début du stage.
- Organiser une rencontre de concertation avec les EA avant la période intensive du stage.
- Guider les stagiaires dans la préparation et la réalisation du stage par divers moyens (documents d'information, tutoriels, forum de discussion, capsules vidéo, etc.).
- Organiser et animer des échanges collectifs entre les stagiaires lors des séminaires.
- S'assurer de l'autonomie du stagiaire dans la préparation de son matériel d'enseignement
- Offrir un soutien individuel au stagiaire, notamment dans la préparation et l'analyse de son enseignement.
- Travailler de concert avec l'enseignante associée ou enseignant associé en assurant un suivi régulier des progrès du stagiaire.
- Soutenir les EA dans leur rôle d'accompagnement.
- Effectuer les visites de supervision conformément au calendrier : observer une période complète et offrir une rétroaction, en triade lorsque cela est possible.
- Si nécessaire, orienter les stagiaires vers des mesures de soutien générales ou spécifiques.
- Participer à l'évaluation continue des stagiaires et attribuer la mention finale.
- Participer à un comité ad hoc dans les cas estimés litigieux ou difficiles.
- Participer à une rencontre avec la responsable des stages et les stagiaires, en cas d'échec.

RÔLE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE

- Accueillir les stagiaires et faciliter leur intégration à l'école.
- Mettre en place les conditions favorables à la réalisation des stages.
- **S'assurer que les stagiaires aient un accès individuel au réseau Internet de l'école.**
- Favoriser la participation des EA aux rencontres collectives ou individuelles avec la ou le superviseur.
- Soutenir l'enseignante associée ou enseignant associé dans son rôle d'accompagnement.

- Dans les cas difficiles, discuter avec l'enseignante associée ou enseignant associé de l'appréciation des compétences du stagiaire.
- En 4^e année, participer à l'évaluation du stagiaire par le biais du formulaire d'appréciation de la direction qui sera remis par les stagiaires.

Les séances de supervision visent à **développer une pratique réflexive chez les stagiaires** et à les amener, de plus en plus, à identifier et à expliciter les liens entre leurs interventions d'enseignement et l'apprentissage des élèves. Ces séances représentent une bonne occasion de cibler les forces et les défis afin d'explorer des stratégies d'intervention avec l'enseignante associée ou enseignant associé et la ou le SUP.

Avant chaque séance de supervision :

Au moins 48 heures à l'avance, la ou le stagiaire remet à son enseignante associée ou enseignant associé et à son superviseur, la planification détaillée de l'activité qui fera l'objet de l'observation.

Lors de la première séance de supervision, en présentiel, dans les semaines 3 et 4, le superviseur :

- échange avec l'enseignante associée ou enseignant associé et la ou le stagiaire sur le déroulement et les conditions du stage jusqu'à maintenant;
- réalise une observation de la ou du stagiaire en classe (**période complète**);
- discute avec la ou le stagiaire au sujet des effets de son enseignement effectué sur les apprentissages des élèves, si possible en présence de l'EA;
- identifie avec l'enseignante associée ou enseignant associé et la ou le stagiaire les forces à exploiter et cible quelques éléments à travailler en priorité;
- échange avec la ou le stagiaire et lui donne des rétroactions sur l'ensemble de sa prestation;
- effectue, avec l'EA et la ou le stagiaire, une évaluation formative permettant de faire un bilan précis des acquis, des points à travailler et des aspects à privilégier d'ici la fin du stage

La ou le stagiaire :

- participe à une partie de la rencontre, outillé de sa propre **autoévaluation** (canevas sur StudiUM, le cas échéant);
- élabore et présente ses **plans d'action ou son analyse réflexive**, 48 heures après la séance.

Lors de la deuxième séance de supervision, à distance, dans la semaine 9 ou 10:

La superviseure ou le superviseur :

- s'informe des points plus particuliers sur lesquels devrait porter l'observation;
- réalise une observation de la ou du stagiaire sur vidéo (période complète captée et transmise 48 heures à l'avance);
- échange avec la ou le stagiaire, si possible en présence de l'EA;
- offre une rétroaction sur l'ensemble de sa prise en charge et son effet sur l'apprentissage des élèves, notamment sur les aspects qui avaient été ciblés;
- échange avec l'enseignante associée ou enseignant associé sur l'appréciation finale à remettre.

La ou le stagiaire :

- participe à une partie de la rencontre, outillé de son **analyse vidéo** (canevas sur StudiUM);

RÉFLEXION POST-VISITE DE SUPERVISION (sera spécifié par la ou le SUP)

Après la ou les séances de supervision, la ou le stagiaire fait parvenir une réflexion à ses EA et SUP (48h après la visite) où il résume le contenu des échanges faits en triade. Il décrit ses forces et ses défis en rapport à ce qui a été observé et aux différentes compétences professionnelles.

TREIZE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Dans le document [Référentiel de compétences professionnelles de la profession enseignante](#), le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (Gouvernement du Québec, 2020) précise les compétences professionnelles à développer chez les futurs enseignants. Ces compétences professionnelles ont été actualisées pour correspondre aux défis éducatifs et sociaux auxquels sont confrontés les enseignants d'aujourd'hui. Dans le cadre des stages, les enseignantes ou enseignants associés et les superviseurs apportent le soutien nécessaire afin d'aider les stagiaires à développer ces compétences, en se référant au document d'orientation de base (Gouvernement du Québec, 2020) ainsi qu'au **guide d'évaluation** qui sera fourni par l'étudiant et disponible sur le site des stages (<https://fse.umontreal.ca/etudes/stages/>).

Chaque année, **les 13 compétences sont approfondies en fonction du niveau de maîtrise attendu pour chaque stage**. Par ailleurs, dans le cadre des séminaires à l'université, le référentiel des compétences est analysé en profondeur.

Bien que toutes les compétences doivent se développer dans le cadre de la formation pratique, les attentes universitaires mettent l'accent sur un certain nombre de compétences qui varie en fonction des exigences spécifiques de chacun des stages (**compétences discriminantes**). Ces compétences font l'objet d'une **attention particulière** pour leur développement de la part du stagiaire et d'un **accompagnement explicite** de la part des formateurs, superviseur et enseignante associée ou enseignant associé. De plus, elles sont évaluées de manière **formative et sommative**. Les autres compétences, qui sont non discriminantes, font aussi l'objet d'un accompagnement et d'une évaluation formative. Il est attendu que la ou le stagiaire s'y initie et les explore dans le cadre de son stage.

Pour ce dernier stage, les 13 compétences sont discriminantes. **Chacune des compétences est accompagnée de dimensions** (cf. Guide d'évaluation) auxquelles se réfèrent les co-formateurs (superviseur et enseignante associée ou enseignant associé) pour se prononcer sur le niveau d'atteinte des compétences par le stagiaire. Le tableau ci-dessous présente une synthèse du développement de ces 13 compétences à travers la formation.

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES (adapté de C. Gervais, 2003.10.01)

Compétences	Stage 1 (18 jours)	Stage 2 (18 jours)	Stage 3 (32 jours)	Stage 4 (50 jours)
Fondements				
1- Savoirs, culture	1	1	1	1
2- Langue	2	2	2	2
Champ 1 Compétences spécialisées au cœur du travail fait avec et pour les élèves				
3- Planification	3	3	3	3
4- Pilotage	4	4	4	4
5- Évaluation	5	5	5	5
6- Gestion	6	6	6	6
7- Adaptation aux élèves en difficulté	7	7	7	7
8- Soutenir le plaisir d'apprendre	8	8	8	8
Champ 2 Compétences à la base du professionnalisme collaboratif				
9- Coopération avec les partenaires	9	9	9	9
10- Concertation avec l'équipe pédagogique	10	10	10	10
Champ 3 Compétences inhérentes au professionnalisme enseignant				
11- Développement professionnel	11	11	11	11
Compétences transversales				
12- Mobiliser le numérique	12	12	12	12
13- Agir responsable, éthique	13	13	13	13



 = compétences discriminantes
 = compétences non-discriminantes



Tableau 1: Synthèse des 13 compétences professionnelles du personnel enseignant

DEUX COMPÉTENCES FONDATRICES	
Compétence 1	Agir en tant que médiatrice ou médiateur d'éléments de culture
Compétence 2	Maîtriser la langue d'enseignement

CHAMP 1: six compétences spécialisées au cœur du travail fait avec et pour les élèves	
Compétence 3	Planifier les situations d'enseignement et d'apprentissage
Compétence 4	Mettre en œuvre les situations d'enseignement et d'apprentissage
Compétence 5	Évaluer les apprentissages
Compétence 6	Gérer le fonctionnement du groupe-classe
Compétence 7	Tenir compte de l'hétérogénéité des élèves
Compétence 8	Soutenir le plaisir d'apprendre

CHAMP 2: deux compétences à la base du professionnalisme collaboratif	
Compétence 9	S'impliquer activement au sein de l'équipe-école
Compétence 10	Collaborer avec la famille et les partenaires de la communauté

CHAMP 3: une compétence inhérente au professionnalisme enseignant	
Compétence 11	S'engager dans un développement professionnel continu et dans la vie de la profession

DEUX COMPÉTENCES TRANSVERSALES	
Compétence 12	Mobiliser le numérique
Compétence 13	Agir en accord avec les principes éthiques de la profession

Chacune des compétences est accompagnée de dimensions (cf. Guide d'évaluation) auxquelles se réfèrent les co-formateurs (superviseur et enseignante associée ou enseignant associé) pour se prononcer sur le niveau d'atteinte des compétences par la ou le stagiaire.



ENTENTE DE STAGE ENTRE L'ENSEIGNANTE ASSOCIÉE OU ENSEIGNANT ASSOCIÉ ET LA OU LE STAGIAIRE

L'entente donne l'occasion de discuter des attentes respectives et de mettre en place des modalités de fonctionnement convenant à chacun.

ATTENTES DE L'ENSEIGNANTE ASSOCIÉE OU ENSEIGNANT ASSOCIÉ ET PROJET DE LA CLASSE
Contenu des programmes, notions ou thèmes à aborder pendant la période du stage :

Éléments de l'organisation de la classe non modifiables :

Autres attentes :

ATTENTES ET PROJET DE LA DU STAGIAIRE

Objectifs d'apprentissage personnels et moyens pour les réaliser :

Accompagnement souhaité :

Modalités d'encadrement du stage :

Séances d'observation (fréquence, durée, fonctionnement, etc.)

Rencontres de rétroaction (fréquence, durée, lieu, fonctionnement, etc.)

Signature stagiaire

Date

Signature de l'enseignante associée ou enseignant associé

Date



MODALITÉS POUR L'ACCUEIL ET LES PREMIERS JOURS DE STAGE

Les **demi-journées d'accueil** sont essentielles à la préparation du stage. Elles devraient avoir lieu le plus tôt possible dès la confirmation du placement dont au moins une demi-journée avant le premier séminaire. Lors de ces journées, la ou le stagiaire prend connaissance du milieu en recueillant des informations et en observant l'enseignante associée ou enseignant associé et les élèves. La ou le stagiaire est alors mieux outillé à intervenir auprès du groupe classe.

La ou le stagiaire

- se présente à l'enseignante associée ou enseignant associé et au groupe classe;
- visite l'école, s'approprie les lieux, rencontre le personnel;
- remet à l'enseignante associée ou enseignant associé une ébauche de sa lettre de présentation aux parents (à remettre au plus tard à la fin de la première semaine du stage) ;
- s'informe de la politique de l'école concernant la communication avec les parents;
- confirme avec l'enseignante associée ou enseignant associé la politique du centre de services scolaires au regard de la captation vidéo, ainsi que l'adéquation du contenu du formulaire destiné aux parents à cette fin;
- s'informe des règles de fonctionnement, des procédures et des routines de la classe;
- assiste l'enseignante associée ou enseignant associé dans certaines tâches : accueil des élèves, activités, surveillance, etc.;
- discute avec l'enseignante associée ou enseignant associé des attentes mutuelles et des exigences universitaires;
- rédige son entente de stage avec l'enseignante associée ou enseignant associé et la remet au superviseur (au début du stage intensif);
- anime une activité de présentation auprès des élèves;
- observe les élèves et l'enseignante associée ou enseignant associé en action à divers moments;
- s'informe des thèmes à aborder, des compétences à développer et de la progression des élèves;
- explore le matériel pédagogique et didactique.

L'enseignante associée ou enseignant associé

- facilite l'intégration du stagiaire dans le milieu (présentation au groupe, espace de travail, etc.);
- précise la politique de communication aux parents de l'école et valide le contenu du formulaire à cet effet;
- clarifie et modélise les règles de fonctionnement, les routines et les procédures;
- précise ses attentes quant au stage à venir et s'informe quant aux attentes du stagiaire;
- partage avec la ou le stagiaire de l'information liée aux caractéristiques et aux besoins des élèves;
- informe la ou le stagiaire des contenus à aborder, du matériel utilisé, des échéanciers, etc.;
- rend explicites ses pratiques de planification, ses choix et ses activités de même que ses évaluations.



APPRÉCIATION MI-STAGE

Stagiaire : _____

À l'aide du Guide d'évaluation (compétences), résumer ici les défis et les forces ainsi que les moyens et les stratégies mentionnées lors de l'évaluation formative.

Défis	Forces
Moyens - stratégies	

Signatures :

Date : _____

Enseignante associée ou enseignant associé

Stagiaire

Cette fiche, disponible sur StudiUM, doit être remise par la ou le stagiaire à l'enseignante associée ou enseignant associé.



OUTIL D'OBSERVATION ET DE RÉTROACTION

L'observation des prestations d'enseignement de la ou du stagiaire ainsi que la rétroaction lui permettent de développer la compétence 11 par l'analyse et l'explicitation de sa pratique. En ce sens, la ou le stagiaire devra, entre autres :

11.1 Adopter une posture réflexive vis-à-vis de son enseignement de manière à inscrire sa pratique dans une perspective d'amélioration continue.

11.2 Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour développer et actualiser ses compétences professionnelles à l'aide des ressources appropriées.

11.5 Analyser les enjeux éducatifs et les dilemmes professionnels vécus pour enrichir sa pratique et affermir sa posture d'enseignante ou d'enseignant.

Il appartient à la ou au stagiaire de demander des rétroactions au regard de ses prestations d'enseignement. L'outil suivant permet de suivre l'évolution du développement des compétences.

Canevas pour l'observation en classe par l'enseignante associée ou enseignant associé

Date : _____	Période : _____
Matière : _____	Durée : _____ minutes

Observation (notes prises pendant le déroulement de l'activité)

Rencontre post observation

Points forts mentionnés par la ou le stagiaire : <ul style="list-style-type: none"> • • 	Points à améliorer mentionnés par la ou le stagiaire : <ul style="list-style-type: none"> • •
Points forts mentionnés par l'enseignante associée ou enseignant associé : <ul style="list-style-type: none"> • • 	Points à améliorer mentionnés par l'enseignante associée ou enseignant associé : <ul style="list-style-type: none"> • •

Recommandation

Pistes de développement :

-

Signatures :

Enseignante associée ou enseignant associé : _____ Date : _____
 _____ Stagiaire :

Un canevas est disponible sur StudiUM et sera fourni par l'étudiant. Nous vous invitons à l'utiliser.

AGIR DE FAÇON ÉTHIQUE ET RESPONSABLE

Du statut d'étudiant à celui d'enseignant, vers l'adoption d'une posture professionnelle

Préambule

Passer du statut d'étudiant à celui de futur enseignant peut être un défi pour certains puisque ce changement de posture sera plus ou moins engageant selon l'expérience de chacun.

Tel que reconnu par la Cour Suprême du Canada,³ un stagiaire en enseignement, comme tout enseignant, doit être un modèle pour les élèves en tout temps. Ce rôle lié à votre statut de stagiaire peut vous demander de reconsidérer vos façons de faire et peut-être même de modifier quelques habitudes.

Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions est déjà défini dans le référentiel des compétences à développer du Ministère de l'Éducation du Québec (2001)⁴. Ce document vise à soutenir votre réflexion et celle des différents intervenants en formation à l'enseignement sur un aspect de cette compétence.

Agir de manière appropriée en fonction du contexte

Par vos gestes, vos paroles, vos attitudes, vous reflétez les valeurs de votre future profession et de la société dans laquelle vous évoluez. Comme lors de vos échanges avec les intervenants universitaires, vous devez donc agir de manière appropriée et responsable à l'égard des élèves, des enseignants, des parents, de la direction et des différents intervenants du milieu scolaire, et ce, dans le respect des principes fondamentaux de la profession enseignante.

- Assurez-vous de connaître et de respecter les politiques et les règlements de votre programme et de votre milieu de stage (ex.: code de vie, politiques quant au harcèlement psychologique ou sexuel, tabac, alcool, drogues, etc.).
- Assurez-vous du consentement des enseignants avant d'utiliser ou de conserver leur matériel.⁵
- Respectez le projet éducatif de votre milieu de stage.
- Demeurez ouvert à la vision d'enseignement et aux compétences de votre enseignante associée ou enseignant associé et des différents intervenants (enseignants, direction et personnel non enseignant).
- Abstenez-vous de propos diffamatoires, médisances ou oui-dire oraux ou écrits.
- Faites preuve d'ouverture, de respect et de courtoisie dans vos relations avec les élèves, les enseignants, les parents, la direction et les différents intervenants du milieu scolaire.
- Respectez une distance professionnelle (physique, affective et morale) envers tous.
- Respectez la confidentialité de toute information verbale ou écrite.

³ Affaire Ross 1996 : Ross C. Conseil scolaire du district 15 du Nouveau-Brunswick, [1996] 1.R.C.S. 825 * R.C. Audet, [1996] 2 R.C.S. 171

⁴ Voir la compétence 12 «Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions» dans le référentiel de compétences [La formation à l'enseignement : les orientations et les compétences professionnelles](#) (MEQ, 2001).

⁵ <https://apsds.org/wp-content/uploads/Foire-aux-questions-sur-le-droit-dauteur.pdf>

<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-42/page-4.html#h-100320> (articles 13 et 14)

Médias sociaux et outils électroniques: des traces indélébiles⁶

Sachez que vous ne pouvez pas exercer de contrôle sur l'information que vous publiez sur les réseaux sociaux. Il est donc important d'avoir une identité numérique qui reflète votre posture professionnelle.

- L'utilisation de tout outil de communication, durant la classe ou dans les réunions, doit se limiter à des fins professionnelles.
- Assurez-vous de respecter la politique concernant l'enregistrement et la diffusion d'images et de son.
- N'acceptez pas (et ne sollicitez pas) de demandes « d'amitié » des élèves ou des parents sur les réseaux sociaux.
- Soyez un modèle en adoptant un comportement numérique exemplaire.⁷

Conclusion

Ce document ne reflète qu'une partie de l'ensemble des comportements à privilégier dans un cadre professionnel. Vous devez utiliser votre jugement pour identifier les valeurs en jeu dans vos gestes professionnels et adopter une conduite éthique et responsable. Les lectures suggérées vous apporteront une meilleure compréhension des enjeux liés à l'éthique professionnelle.⁸

Révisé juin 2019

⁶ <https://edu.ge.ch/sem/usages/outils/reseaux-sociaux-13-conseils-pour-les-enseignant-e-s-1061>

⁷ http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/ministere/Cadre-referance-competence-num.pdf
(dimension 1)

⁸ St-Vincent, L.-A. (Éd.). (2015). *Le développement de l'agir éthique chez les professionnels en éducation*. Québec : Presses de l'Université du Québec.